

**28 mai 2008 Commission de l'intérieur**

**16 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la carte scolaire" (n° 5396)**

**Le président:** Jetzt die Frage Nr. 5396 von Frau Jadin!

**16.01 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, je salue l'effort!

**Le président:** Kein Problem!

**16.02 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, je souhaiterais vous interroger sur une idée que j'ai retrouvée dans la presse, voici quelques semaines, concernant l'introduction d'une carte scolaire.

En effet, il y a peu, les chiffres 2007 de la délinquance des mineurs d'âge en Région bruxelloise ont été révélés par le directeur coordinateur de la police fédérale. Ce dernier tire la sonnette d'alarme en pointant du doigt le nombre de faits commis par des mineurs d'âge arrêtés en Région bruxelloise. Il y en a eu 7.989 en 2007 contre 5.810 en 2003, soit une progression de 7% en cinq ans. Sur la même période, le nombre de faits commis par des majeurs a augmenté de 3%. La proportion de mineurs d'âge impliqués dans la délinquance violente progresse de manière inquiétante en Région bruxelloise: 26% des viols avec auteur identifié sont le fait de mineurs d'âge, tout comme 30% des vols à la tire, 34% des vols avec violence et 45% des vols dans une voiture. Élément important, l'âge des primo- délinquants baisse encore et la proportion des 12 ans augmente. Il y a clairement un malaise et, pour la police fédérale, il y a même urgence à réagir. Si le directeur coordinateur des services de police de l'arrondissement bruxellois met en cause l'organisation interne des services de police sur le plan zonal, il identifie également une mesure qui faciliterait le travail des forces de l'ordre et qui leur permettrait d'agir préventivement auprès des mineurs d'âge: la généralisation de la carte scolaire. La carte scolaire devrait présenter une photo de l'élève et renseigner son identité, ainsi que les heures de cours, les fourches, les sorties autorisées et, bien entendu, les coordonnées d'une personne de référence dans l'établissement fréquenté. Il est certain qu'un tel document aurait le mérite de clarifier les choses et de vérifier si un adolescent brosse les cours ou bien s'il est effectivement en temps libre autorisé.

Monsieur le vice-premier, je souhaiterais connaître votre avis sur certaines questions. Avez-vous analysé ces chiffres bruxellois? Disposez-vous éventuellement d'une comparaison au niveau national et, si tel est le cas, ces chiffres se vérifient-ils à travers tout le pays?

Quelle est votre analyse des critiques émises quant à l'organisation des polices zonales, par rapport notamment au plan national de sécurité et plus spécifiquement aux services famille-jeunesse?

Enfin, que pensez-vous de cette proposition formulée par vos services et qui vise à instituer une carte scolaire généralisée? Envisagez-vous de réfléchir sur l'opportunité et la faisabilité d'une telle mesure, tout en sachant que cela nécessitera une concertation entre les différentes Communautés de ce pays ?

**16.03 Patrick Dewael, ministre:** Chère collègue, le directeur coordinateur de l'arrondissement de Bruxelles a commandé une étude concernant la délinquance juvénile en Région de Bruxelles- Capitale. Cette étude comprend tous les faits recensés dans la banque de données de la police sur le territoire de la Région bruxelloise de 2003 à 2007 pour lesquels au moins un auteur est connu et enregistré. Ce service n'a pas procédé à des analyses comparatives au niveau national. La délinquance juvénile est un "point d'attention" dans les plans zonaux de sécurité des six zones bruxelloises. Les corps de police locale travaillent par phénomène et incluent donc la délinquance juvénile de manière transversale dans chacun des phénomènes d'insécurité traités. Le phénomène de l'absentéisme scolaire a été inclus à la demande du parquet de Bruxelles dans les actions de police intégrée menées dans le cadre du Plan régional de sécurité dans les transports en commun. Le parquet a également, par sa circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006, défini les notions d'absentéisme et de décrochage scolaire, et a fixé les procédures à suivre par les services de police. Dans le cadre de cette plate-forme, les services de police locale ont émis comme recommandation la réalisation d'une carte scolaire facilitant le contrôle et permettant d'en augmenter tant la fréquence que l'efficacité. Cette initiative sera examinée avec attention, afin d'en vérifier tant la faisabilité que l'efficacité. Il faudrait également y impliquer les Communautés. Pour moi, l'objectif est plus important que l'instrument. La police et les écoles doivent approcher ensemble la problématique des jeunes: sécher les cours, les nuisances, etc. C'est la raison qui est à l'origine de ma lettre circulaire PLP 41 en 2006.

La criminalité des jeunes a également explicitement été reprise dans le nouveau plan national de sécurité du gouvernement. De plus, dans le cadre du plan de sécurité régional, un projet a été lancé en Région bruxelloise dans trois domaines prioritaires: la sécurisation du chemin de l'école, la présence accrue d'agents de prévention en soirée, la mise en place d'une cellule de veille et de lutte contre le décrochage scolaire. Les services de police y seront impliqués.

**16.04 Katrin Jadin (MR):** Merci, monsieur le ministre pour cette réponse assez complète. Il s'agit bien évidemment d'un chantier très vaste, qui doit être mené en concertation avec les Communautés, les services de transports en commun, donc les Régions, ...

Je n'ai pas entendu de données comparant Bruxelles et le reste du pays pour ce phénomène.

**16.05 Patrick Dewael, ministre:** Comme je l'ai dit, le service en question n'a pas procédé à des analyses comparatives au niveau national.

**16.06 Katrin Jadin (MR):** D'accord. Merci.

Het incident is gesloten. L'incident est clos.